

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 20 janvier 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 20 janvier 2025 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire.

Conseiller(s) absent(s): Maxime Gamelin, Annie Robichaud
Autre(s) personne(s) présente(s): Jade Laforce-Steben, Directrice des services administratifs et des communications en remplacement du directeur général, et Marie-Catherine Hamel, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19h32.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-01-375 Le maire Jean-Yves Poirier procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 janvier 2025;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

3.3 Dépôt de la correspondance

3.4 Ratification - Octroi de mandat et autorisation de paiement - Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L. - Commission des normes du travail - Changement de cabinet

3.5 Octroi de mandat et autorisation de paiement - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - Avis juridique et accompagnement

3.6 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

3.7 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 RATIFICATION - FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 32-0030

4.2 RATIFICATION DE PERMANENCE - EMPLOYÉE 13-0020

5. FINANCES

5.1 TECQ 2019-2024 - Programmation finale - Précision

5.2 MODIFICATION - AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – ANNULATION D'UN SOLDE DU COMPTE À RECEVOIR - GLISSEMENT DE TERRAIN AU 511 CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR

5.3 AUTORISATION – TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES AU SURPLUS AFFECTÉ VERS LE SURPLUS NON AFFECTÉ

5.4 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Décembre 2024

5.5 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - Décembre 2024

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7. SERVICES URBAINS

7.1 MODIFICATION - IMPUTATION BUDGÉTAIRE - FAUCHER COULOMBE ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

7.2 ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA 1^{ère} RETENUE - LES PAVAGES THÉORÊT INC. - PATINOIRE EXTÉRIEURE

7.3 ACCEPTATION DE RÉALISATION PARTIELLE DES TRAVAUX - Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

7.4 ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE - LES PAVAGES THÉORÊT INC. - PARC RÉMI-GAUTHIER (JEUX D'EAU)

7.5 ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET 2^e LIBÉRATION DE RETENUE - FINALE - LES PAVAGES ASPHALTECH INC. - 2023-017 - PROJET RÉFECTION PAVAGE DES RUES CUERRIER ET WILFRID

7.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE D'ACHATS – LOTS 3 765 248 ET 3 765 403

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Demande de prolongation du délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement de 3e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 TARIFICATION DES LOCATIONS DE LA SALLE MAURICE-RAVARY

9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

9.3 AUTORISATION DE SIGNATURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT | ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITÉE

10. RÈGLEMENTS

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.

GREFFE

3.1

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

2025-01-376

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

2025-01-377

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
5 décembre 2024	Mathilde Robitaille-Lefebvre - Conseillère en relations publiques 819-852-4762 SEIZE03	Invitation from Kebaowek First Nation to Collaborate to Protect the Ottawa River – Request for Meeting and Action	Meegwetch,
9 décembre 2024	Nathalie Lussier Directrice générale/greffière-trésorière Municipalité de Saint-Robert	Demande d'appui – CAMP DE JOUR – ENJEUX (Bonification du programme d'assistance financière aux	<i>Nathalie Lussier</i>

		loisirs (camp de jour) des personnes différentes (handicapées) – Volet accompagnement	
9 décembre 2024	Stéphane Bourassa Directeur général et greffier trésorier – Municipalité de Saint-Narcisse	Demande d'appui à la demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP de la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot	Stéphane Bourassa
6 décembre 2024	Efragine Zoungrana Direction des affaires territoriales Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Projet de loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité	Efragine Zoungrana Direction des affaires territoriales Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

3.4

RATIFICATION - OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS S.E.N.C.R.L. - COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL - CHANGEMENT DE CABINET

2025-01-378

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire poursuivre le mandat avec l'avocat au dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'avocat responsable du dossier quitte la firme Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. pour se joindre à la Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT QUE le mandat demeure le même et sera poursuivi sans autres modifications;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L. pour Commission des normes du travail;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L. un montant maximal de 16 678.50 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-160-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - AVIS JURIDIQUE ET ACCOMPAGNEMENT**

2025-01-379 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour Accompagnement pour la modification d'un contrat de vente;

CONSIDÉRANT Ajustement de contrat avec MB3 (Brabant);

CONSIDÉRANT la grande expertise de DUNTON RAINVILLE, AVOCATS;

CONDISÉRANT l'offre de services de DUNTON RAINVILLE, AVOCATS, pour Avis juridique et accompagnement;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme DUNTON RAINVILLE, AVOCATS pour Avis juridique et accompagnement;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à DUNTON RAINVILLE, AVOCATS un montant maximal de 5000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6 **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE**

2025-01-380 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe et la municipalité de Saint-Télesphore désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relativement au partage des services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe peut offrir la municipalité de Saint-Télesphore les services du directeur général et greffier-trésorier à temps partiel;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Télesphore pour la fourniture des services à temps partiel du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier, à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de Saint-Télesphore ou tout autre document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2025-01-381 CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la municipalité de Saint-Télesphore retiendra les services d'un conseiller à la direction général, soit le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Politique de travail des employés-cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe afin d'ajuster en conséquence le revenu annuel du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour ajouter le revenu annuel de la façon suivante, et ce, tant que l'entente intermunicipale perdurera :

Directeur général et greffier-trésorier	20 000\$
---	----------

D'INDEXER ces montants ainsi que les avantages sociaux annuellement, conformément à la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 **RATIFICATION - FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 32-0030**

2025-01-382 CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 90 jours (travaillés), telle que décrite dans la convention collective, n'est pas encore terminée;

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de l'employé 32-0030 depuis le 15 janvier 2025 ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la fin d'emploi de l'employé 32-0030 au poste de chauffeur manœuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 **RATIFICATION DE PERMANENCE - EMPLOYÉE 13-0020**

2025-01-383 CONSIDÉRANT QUE la probation de l'employée 13-0020 venait à échéance le 23 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier d'accorder la permanence à l'employée 13-0020;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la permanence à l'employée 13-0020 au poste de technicienne comptable, et ce, rétroactivement au 23 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

FINANCES

5.1

TECQ 2019-2024 - PROGRAMMATION FINALE - PRÉCISION

2025-01-384

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-11-309 doit préciser le numéro de version de la programmation de travaux transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 **MODIFICATION - AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – ANNULATION D'UN SOLDE DU COMPTE À RECEVOIR - GLISSEMENT DE TERRAIN AU 511 CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR**

2025-01-385

CONSIDÉRANT qu'un compte à recevoir avait été inscrit aux livres pour une aide financière suite au glissement de terrain, à la hauteur du tronçon du 511 Élie Auclair;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'aide financière avait été inscrite au budget courant et que les crédits doivent donc être annulés au budget courant;

CONSIDÉRANT QUE le projet au 511 Élie-Auclair n'a pas été réalisé selon les demandes du ministère de la Sécurité publique, les exigences entraînant des coûts trop élevés pour la capacité de payer de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit annuler le solde de 95 000\$ du compte à recevoir du Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'une avance de 75 000\$ avait été versée dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE le surplus affecté pour les projets des glissements de terrain se lit : 106 437.87\$.

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE RADIER le compte à recevoir de 95 000\$ et d'imputer cette charge à 02-190-00-985.

DE RÉSERVER un montant de 75 000\$ du surplus déjà affecté pour les glissements de terrain pour le dossier du 511 Élie Auclair;

D'AFFECTER le solde du surplus affecté pour les glissements de terrain pour financer une partie de la mauvaise créance.

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier à procéder au traitement de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 **AUTORISATION – TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES AU SURPLUS AFFECTÉ VERS LE SURPLUS NON AFFECTÉ**

2025-01-386

CONSIDÉRANT QUE les affectations pour le projet Énergère - Fourniture de luminaires de rues au DEL autorisée par les résolutions 2023-01-012, 2023-04-105, 2023-06-179 et 2023-07-214;

CONSIDÉRANT QUE le projet est terminé et que le montant non dépensé se lit : 1440.67\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de transférer ce montant au surplus non affecté;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

DE TRANSFÉRER le solde de 1440,67\$ du compte 23-041-00-721 au surplus non affecté 23-710-00-000;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - DÉCEMBRE 2024**

2025-01-387 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-01 des transferts budgétaires du mois de décembre 2024 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-01 des transferts budgétaires du mois de décembre 2024;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 1 384 795,30 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	122 256,88 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	141 982,22 \$
Salaires nets	87 912,40 \$
Paiements par dépôts directs	1 032 643,80 \$
TOTAL	1 384 795,30 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.5 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - DÉCEMBRE 2024**

2025-01-388 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 99.16\$ \$ pour le mois de décembre 2024 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de décembre 2024 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 99.16\$ \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.

SERVICES URBAINS

7.1

**MODIFICATION - IMPUTATION BUDGÉTAIRE - FAUCHER COULOMBE
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**

2025-01-389

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-364 pour l'octroi de contrat et autorisation de paiement à Faucher Coulombe ArpentEURS-Géomètres pour le remplacement cadastral sur les 3 tronçons de route déplacés sur Élie-Aclair;

CONSIDÉRANT que l'imputation budgétaire était incorrecte;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le poste budgétaire pour la dépense;

D'AUTORISER le directeur-général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Faucher Coulombe ArpentEURS-Géomètres le montant maximal de 12 000\$ taxes incluses, à même le poste budgétaires 23-032-04-723;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2

**ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA
1ERE RETENUE - LES PAVAGES THÉORÊT INC. - PATINOIRE
EXTÉRIEURE**

2025-01-390

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Les Pavages Théorêt Inc. suite à l'appel d'offres 2024-004 pour la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT la réception du décompte final, soit l'acceptation définitive des travaux, le 27 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Genny Paquette, ingénieure de la firme Gespro Groupe Conseil, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération de la 1^{ère} retenue de 5 % lors de la réception des documents demandés;

CONSIDÉRANT QUE toutes les corrections, les réfections, les réparations, les reprises et les documents demandés ont été complétés à la satisfaction de la firme Gespro Groupe Conseil et de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acceptation provisoire des travaux effectués par Les Pavages Théorêt Inc.;

D'AUTORISER la 1^{ère} libération des retenues (5 %) en faveur de Les Pavages Théorêt Inc.;

D'AUTORISER le directeur-général et secrétaire trésorier à verser à Les Pavages Théorêt Inc. le montant final de 13 564.27 incluant les taxes, à même le poste budgétaire 23-086-00-721 tel que prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **ACCEPTATION DE RÉALISATION PARTIELLE DES TRAVAUX - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

2025-01-391 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les dépenses d'un montant de 305 308\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE - LES PAVAGES THÉORÊT INC. - PARC RÉMI-GAUTHIER (JEUX D'EAU)**

2025-01-392 CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Les Pavages Théorêt Inc. suite à l'appel d'offres 2022-001-LOI pour l'aménagement du parc Rémi-Gauthier pour l'aire de jeux d'eau, le stationnement et le paysagement;

CONSIDÉRANT la réception du décompte final, soit l'acceptation définitive des travaux, le 27 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Marc Sauvé, directeur des travaux publics, de procéder à l'acceptation définitive des travaux et à la libération des retenues lors de la réception des documents demandés;

CONSIDÉRANT QUE toutes les corrections, les réfections, les réparations, les reprises et les documents demandés ont été complétés à la satisfaction du directeur des travaux publics de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acceptation définitive des travaux effectués par Les Pavages Théorêt Inc.;

D'AUTORISER la libération totale des retenues finales en faveur de Les Pavages Théorêt Inc.;

D'AUTORISER le directeur-général et secrétaire trésorier à verser à Les Pavages Théorêt Inc. le montant final de 44 782,90\$ incluant les taxes, à même le poste budgétaire 23-080-01-721 tel que prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET 2E LIBÉRATION DE RETENUE - FINALE - LES PAVAGES ASPHALTECH INC. - 2023-017 - PROJET RÉFECTION PAVAGE DES RUES CUERRIER ET WILFRID

2025-01-393

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Les Pavages Asphalttech Inc. suite à l'appel d'offres 2023-017 pour réfection pavage des rues Cuerrier et Wilfrid;

CONSIDÉRANT la réception du décompte final, soit l'acceptation définitive des travaux, le 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Genny Paquette, ingénieure de la firme Gespro Groupe Conseil, de procéder à l'acceptation définitive des travaux et à la dernière libération de la retenue de 5 % lors de la réception des documents demandés;

CONSIDÉRANT QUE toutes les corrections, les réfections, les réparations, les reprises et les documents demandés ont été complétés à la satisfaction de la firme Gespro Groupe Conseil et de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acceptation définitive des travaux effectués par Les Pavages Asphalttech Inc.;

D'AUTORISER la 2^e libération totale et finale des retenues (5 %) en faveur de Les Pavages Asphalttech Inc.;

D'AUTORISER le directeur-général et secrétaire trésorier à verser à Les Pavages Asphalttech Inc. le montant final de 10 971\$ incluant les taxes, à même les postes budgétaires 23-048-02-411 et 23-048-01-411 (règlement d'emprunt 195-2023), tel que prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE D'ACHATS – LOTS 3 765 248 ET 3 765 403**

2025-01-394 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite faire l'acquisition des lots 3 765 248 ET 3 765 403 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation présenté par la firme Paris Ladouceur & Associés inc. – Évaluateurs immobiliers professionnels;

CONSIDÉRANT la promesse de vente reçue et signée par le propriétaire actuel des lots 3 765 248 ET 3 765 403 du cadastre du Québec garantissant la libération des lieux pour le 1er juillet 2025;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier, Éric Lachapelle ainsi que le maire, Jean-Yves Poirier, à signer la promesse d'achat donnant plein effet à la présente;

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier, Éric Lachapelle ainsi que le maire, Jean-Yves Poirier, à signer les documents nécessaires pour l'acquisition des lots et à honorer les obligations qui en découlent;

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier à payer un montant maximal de 895 000 \$ selon les modalités prévues à la promesse de vente pour l'acquisition des lots 3 765 248 ET 3 765 403 du cadastre du Québec, à même le poste budgétaire 23-035-00-723, ces sommes provenant du surplus non affecté;

D'AUTORISER le paiement immédiat d'une somme de 400 000\$ à titre d'acompte afin de permettre au propriétaire de refaire sa situation, le reliquat devant être versé par le notaire instrumentant qui devra acquitter toutes les charges et hypothèques affectant l'immeuble;

DE MANDATER la firme Dunton Rainville, avocats et notaires, pour la préparation de l'acte de vente;

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier, Éric Lachapelle ainsi que le maire, Jean-Yves Poirier, à signer l'acte de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 **DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI IMPARTI PAR LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE 3E GÉNÉRATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES.**

2025-01-395 CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 2 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR3, adopter tout règlement de concordance,

conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de préparation des règlements sur la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanismes sont débutés;

CONSIDÉRANT QU'un projet de plan d'urbanisme a été déposé en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit terminer la rédaction des projets de règlements en février 2025 et que la procédure d'adoption sera débutée en mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se laisser une marge de manœuvre pour se conformer aux derniers ajustements requis découlant des activités prévues de consultation publique et de la préanalyse de conformité de la MRC;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder une prolongation du délai jusqu'au 15 septembre 2025 pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9.1 TARIFICATION DES LOCATIONS DE LA SALLE MAURICE-RAVARY

2025-01-396 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est maintenant gestionnaire de la salle Maurice-Ravary;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a de l'intérêt à poursuivre la location de la salle Maurice-Ravary aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fixer des tarifs de location;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la grille de tarification suivante :

	TARIF
Résident	365.00 \$
Non-Résident	475.00 \$
OBNL reconnu (pour activités officielles)	Gratuit
OBNL non-reconnu	365.00 \$
OBNL non-reconnu pour réunion	45.00 \$ / heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS**

2025-01-397 CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Notre-Dame-des-Champs a présenté une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est de 110 \$ représentant le renouvellement de la publication d'une annonce de la Municipalité de Saint-Polycarpe dans le feuillet paroissial de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-champs;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 110 \$ à la Paroisse Notre-Dame-des-Champs en contrepartie d'une publication dans le feuillet paroissial 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 110 \$ à même le poste budgétaire 02-70220-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT | ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITÉE**

2025-01-398 CONSIDÉRANT QUE la salle Maurice-Ravary est maintenant sous la charge de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer l'entretien de l'ascenseur;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise était déjà mandatée pour l'entretien de l'ascenseur par le Centre sportif Soulanges;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents pour le contrat d'entretien de l'ascenseur et à payer un montant maximal de 16 848.50\$, sur une période de 5 ans à même le poste budgétaire 23-083-00-727.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

M. Schoune félicite le maire pour son bon travail malgré les contraintes.

M. Ménard souligne le travail des pompiers lors de l'intervention du service des incendies sur la rue Gauthier. Les pompiers, grâce à leur intervention rapide, ont réussi à confiner l'incendie à un seul des trois logements.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le maire annonce qu'il y aura une collecte de sang le 30 janvier à la salle Maurie-Ravary et qu'il faut se rendre sur le site d'Héma-Québec pour prendre rendez-vous.

Au sujet du Festigloo, il rappelle que les festivités auront lieu le 1er février de 12h à 16h, au mont Claude. Il énumère certaines des activités prévues dont les animations, un feu de joie, du maquillage de fantaisie, la présence des alpagas de la ferme La belle et ses bêtes, de la soupe préparée par le cercle des fermières en plus d'un bar et de grilled-cheese préparé par les pompiers au profit de leur association.

Il mentionne également que le mont Claude est ouvert même si les escaliers ne sont pas encore installés.

Il termine en remerciant et en félicitant nos cols bleus qui sont sollicités impliqués dans différentes situations qui ne sont pas toujours reconnues à leur juste valeur. Il note leur appui lors de l'intervention policière, l'entretien des routes, l'entretien de la patinoire, etc.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

L'absence d'une publication du Lien en janvier.

L'absence de contenu dans la section de la période de questions dans le procès-verbal d'une séance précédente.

L'avancement du dossier du Centre Sportif Soulanges, l'OBNL et la Régie.

La présence de représentants de la municipalité de Saint-Polycarpe dans l'OBNL et la régie du CSS.

L'adresse correspondant aux deux numéros de lots évoqués au point 7.6.

L'intention du conseil d'acquérir le 2-4 chemin Sainte-Catherine en lien avec le projet de caserne d'incendie.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2025-01-399 À 20h08 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 20 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Je, , atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature
par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2) du
Code municipal du Québec